

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 1^{er} mars 1955.

Le Comité permanent des affaires extérieures tient une séance d'organisation à dix heures du matin, sous la présidence de M. L.-Philippe Picard.

Présent: MM. Applewhaite, Bell, Byrne, Cannon, Cardin, Coldwell, Crestohl, Croll, Diefenbaker, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Green, Jutras, Kirk (*Shelburne-Yarmouth-Clare*), Knowles, Low, Lusby, Macnaughton, McMillan, Montgomery, Patterson, Pearkes, Richard (*Ottawa-Est*), Stick et Studer. (25)

Aussi présents: L'hon. Jean Lesage, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales; M. Maurice Lamontagne, sous-ministre adjoint et le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale; M. Thomas Ingledow, vice-président et ingénieur administratif de la *British Columbia Electric Co. Ltd.* de Vancouver (C.-B.).

Le président donne lecture de quelques extraits des ordres de renvoi, plus particulièrement le suivant:

“JEUDI 24 février 1955.

Il est ordonné—Que le bill suivant soit renvoyé audit Comité:

Bill 3, Loi concernant la construction, la mise en service et l'entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration de cours d'eau internationaux.”

Sur la proposition de M. McMillan,

Il est résolu—Que le Comité demande l'autorisation de se réunir pendant les séances de la Chambre.

Sur la proposition de M. Crestohl,

Il est résolu—Que le Comité demande l'autorisation de faire imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages.

Conformément à l'avis de convocation, le président déclare qu'il avait été projeté de procéder dès aujourd'hui à l'étude du Bill 3, d'entendre le général McNaughton à ce sujet et de terminer l'étude du Bill avant de commencer celle des prévisions budgétaires des Affaires extérieures.

Sur quoi, M. Green propose, appuyé par M. Pearkes,

“Que les gouvernements des provinces où se trouvent des cours d'eau internationaux, selon la définition qui en est donnée dans le bill, soient invités à déléguer des représentants afin d'aider le Comité dans l'étude du projet de loi”.

M. Croll, tout en admettant l'idée de retarder l'audition des témoignages jusqu'à ce que les provinces aient été mises au courant du fait que le Comité s'est vu confier la tâche d'étudier ce bill, s'oppose à l'usage du mot “invités” là où il est question des gouvernements provinciaux, et propose d'y substituer le mot “avisés”. Le président donne alors lecture d'une proposition qu'il vient de rédiger en ces termes:

“Que les gouvernements provinciaux soient avisés que le Comité des affaires extérieures de la Chambre des communes tiendra des audiences à propos du bill 3, la première réunion étant fixée au mardi 8 mars, à onze heures. Si c'est le désir des gouvernements provinciaux de présenter des mémoires au Comité